

**Délibération n° 14**

*Objet : Taux imposition  
2022*

*Date de convocation :*

*6 avril 2022*

*Date d'affichage :*

*6 avril 2022*

*Nombre de Conseillers  
en exercice :*

*23*

*Nombre de présents :*

*18*

*Nombre de votants :*

*19*

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou de sa publication.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LAFRANCAISE (TARN ET GARONNE)**

L'an deux mille vingt deux  
Le 12 avril à 18 heures 30

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Lafrançaise, sous la présidence de Monsieur Thierry DELBREIL, Maire.

Etaient présents :

Messieurs et Mesdames : Thierry DELBREIL, Jean-Pierre ANGLAS, Anne ARRESTIER, Alain BELLICCHI, Joseph BOU-ZEID, Joël COMBALBERT, Brigitte DELCASSE, Alain MALMON, Sonia PARRIEL, Véronique PATERNE, Marie-Laurence PRAISSAC, Marie-Laurence PUJOL, Gérard ROCHE, Franck SEGONNE, Pauline SEILHAN, Pierrick THOMAS, Jean-Pierre VALETTE, Colette VERDOUX.

Pouvoir :

Mme Flavie TAVERA a donné procuration à Mme Brigitte DELCASSE

Absents : Mme Anne BENAICHE, Mme Monique LASVENES, M. Patrick SOULHAC, M. Christophe VIALA.

Secrétaire de Séance : Mme Sonia PARRIEL

Monsieur le Maire propose de fixer les taux de la fiscalité 2022 comme suit :

Taxes foncières (bâti)	51.57 %
Taxes foncières (non bâti)	108.54 %

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

Fixe les taux de la fiscalité 2022 comme suit :

Taxes foncières (bâti)	51.57 %
Taxes foncières (non bâti)	108.54 %

- A D O P T É -



Le Maire,

Thierry DELBREIL